

# **Stratégies collaboratives entre les services en dépendances et les services correctionnels :**

## **Les personnes judiciairisées et présentant un trouble d'usage de substances : comment mieux intervenir ensemble auprès d'elles ?**

**Natacha Brunelle**, UQTR

**Nadia L'Espérance**, CIUSSS MCQ

**Sandie Héroux**, Sous-ministériat des Services correctionnels

**Valérie Piché**, Maison Carignan

**Dans le cadre du Congrès 2023  
de la Société de criminologie du Québec  
Hôtel le Victorin,  
Victoriaville  
5 octobre 2023**

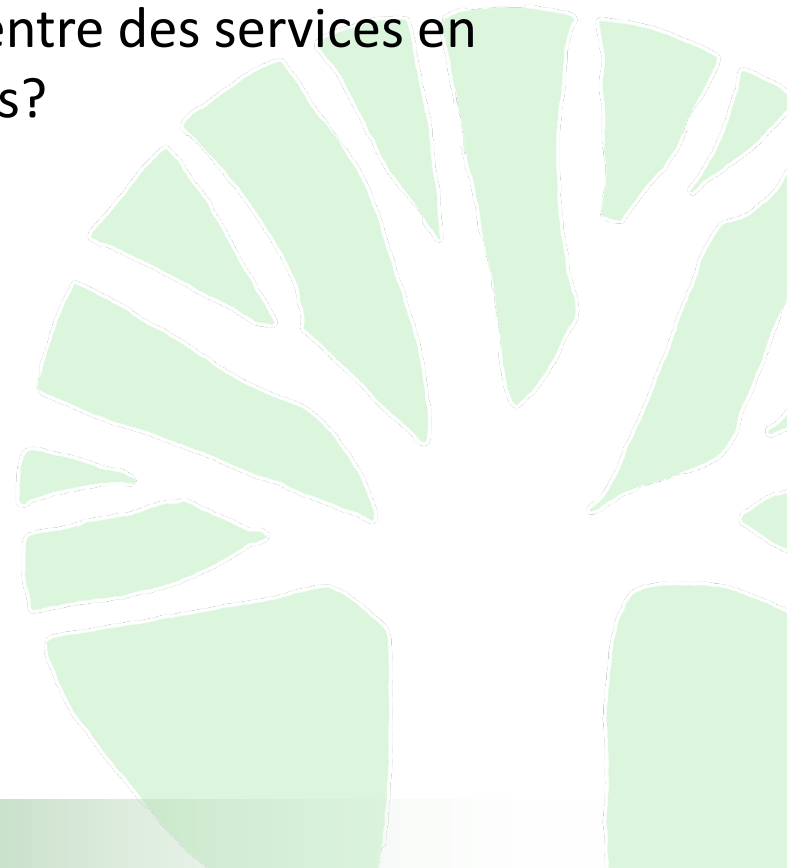


# Présentation des conférencières

- Natacha Brunelle, Professeure-chercheure UQTR, directrice scientifique du (RÉ)SO 16-35, chercheure au CICC, à l'IUD et au RISQ;
  - Nadia L'Espérance, APPR/Chercheuse en établissement, CIUSSS MCQ, IUD, RISQ;
  - Sandie Héroux, Chef d'équipe, Direction des Services Professionnels Correctionnels Mauricie-Centre-du-Québec;
  - Valérie Piché, Directrice générale de la Maison Carignan.
  - **Merci à :**
    - Josée Boivin du Service Correctionnel du Canada;
    - Nancy Corriveau du Sous-ministériat des Services correctionnels;
    - Nadia Villeneuve-Étienne du CIUSSS CN et;
    - Valérie Lesage de la Maison Eurêka.
- pour leur contribution à la préparation de cette table ronde.

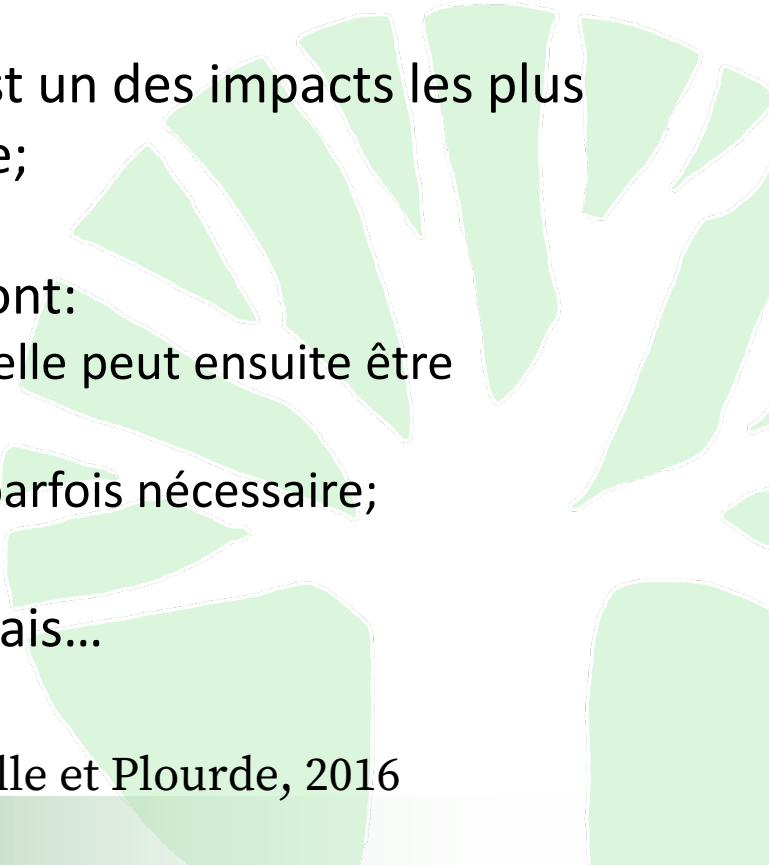
# Qui est dans l'auditoire aujourd'hui?

- Employeurs et secteurs d'intervention;
- Titres d'emploi;
- Qui a déjà participé à une collaboration entre des services en dépendance et les services correctionnels?



# CONTEXTE



- 
- Drogue et crime sont souvent fortement interreliés;
  - On observe des effets des services au long cours sur la dépendance et un cumul des services est souvent nécessaire;
  - La diminution de la récidive criminelle est un des impacts les plus documentés des services en dépendance;
  - Les pressions judiciaires au traitement sont:
    - Une source de motivation externe, laquelle peut ensuite être internalisée ;
    - Un levier de changement important et parfois nécessaire;
  - Évolution des mentalités et pratiques. Mais...

## Le rôle des services en dépendance dans le désistement (arrêt) de la délinquance?

### Désistement primaire

Ne pas commettre de délits.

S'observe par les  
comportements.

Services en dépendance  
(SeD) vs moindre récurrence  
criminelle

### Désistement secondaire

Changement identitaire.

S'observe dans le récit de sa  
trajectoire.

SeD vs identité

### Désistement tertiaire

Reconnaissance des  
changements par les autres.  
S'observe dans la nature des  
relations sociales.

SeD vs pont avec la  
communauté

# La collaboration

## Définition

**Il n'y a pas de définition simple de la collaboration**

**Dans le programme (RÉ)SO 16-35:  
collaboration intersectorielle:**

**Liens ou partage d'informations, de ressources,  
d'activités ou de capacités de deux ou plusieurs  
secteurs pour atteindre conjointement un objectif  
qui ne serait pas atteint par un seul secteur**  
**(Bryson, Crosby et Stone, 2006).**

# La collaboration

**La collaboration semble suivre un continuum qui peut se décliner en trois types de collaboration, allant d'une collaboration minimale jusqu'à une intégration de services en cours de suivi :**

**Des références pour  
information / coordonnées  
(sans soutien à la démarche);**

**Des références avec soutien à la  
démarche, qui peuvent prendre  
plusieurs formes (transfert de  
dossier, prises de rendez-vous,  
accompagnement, etc.);**

**Le travail en concertation, soit  
lorsque deux intervenants impliqués  
au même moment dans la vie du  
participant collaborent activement  
au cours d'un suivi thérapeutique**

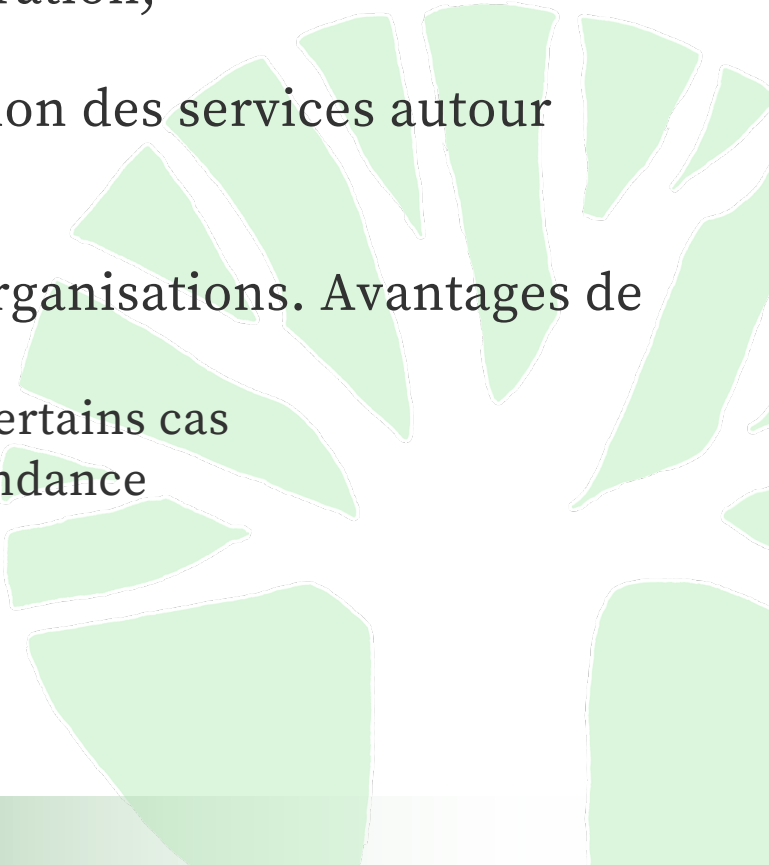
Bertrand, Flores-Aranda, Brunelle, Landry,  
Patenaude et Brochu (2014)



**Quelques résultats du  
projet 1A de *(RÉ)SO 16-35***



## Qu'est-ce que les personnes judiciarisées savent et pensent des collaborations entre les services?

- Plusieurs ne perçoivent aucune collaboration;
  - Peu perçoivent une forme de coordination des services autour d'eux;
  - Certains font état de références entre organisations. Avantages de la référence selon eux :
    - Éviter d'avoir un dossier judiciaire dans certains cas
    - Connaitre l'existence de services en dépendance
    - Augmenter la motivation au changement
    - Permettre des périodes d'abstinence
- 

## Qu'est-ce que les personnes judiciarisées savent et pensent des collaborations entre les services?

- Elles expérimentent principalement :
  - La signature d'un consentement à transmettre des informations
- Avantages de la transmission d'informations :
  - Facilite l'accès au service
  - Rédiger un rapport pour la Cour
  - Vérifier la validité des informations
  - Effectuer un bilan et un suivi
  - Partager des connaissances à propos de l'usager
- Risques de la transmission d'informations :
  - **Enjeux de confidentialité**

# **PRÉAMBULE À LA TABLE RONDE**



# Les services en dépendance au Québec

- Au Québec, il y a plusieurs ressources en dépendance (alcool, drogue, jeu, cyberdépendance) couvrant de la prévention, à la réduction des méfaits, au traitement spécialisé des dépendances jusqu'à la réinsertion sociale;
- Ce qui nous préoccupe aujourd'hui ce sont les services spécialisés en dépendance offerts par les ressources d'hébergement en dépendance (RHD) et le réseau public en dépendance (CRD des CISSS/CIUSSS);
- Chaque région détient une trajectoire permettant aux usagers d'accéder aux services en dépendance et de bénéficier d'un accompagnement.

# Les services en dépendance au Québec

- Répertoire des ressources en dépendance :
  - Ce site présente, par région, la liste des ressources publiques, communautaires et privées.
  - <https://www.msss.gouv.qc.ca/repertoires/dependances/>
- Liste des ressources certifiées en dépendance :
  - Ce site présente, par région, la liste des ressources en dépendance certifiées.
  - [https://www.msss.gouv.qc.ca/repertoires/dependances/organis\\_certifier.php](https://www.msss.gouv.qc.ca/repertoires/dependances/organis_certifier.php)
- Les services en dépendance pour les Premières Nations et les Inuits :
  - Les communautés des Premières Nations aux prises avec une consommation problématique de substances ont accès aux services financés par le gouvernement du Canada.
  - Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes de traitement en établissement, il est possible de communiquer le bureau régional local ou encore, en communiquant avec le gestionnaire du PNLAADA de la région du Québec au 514-283-9520. Vous pouvez aussi communiquer avec le bureau de la région du Québec au 450-646-1353.
  - <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1576090254932/1576090371511#a6>

# Les services en dépendance pour les personnes judiciarisées

- Nous savons qu'il existe différentes initiatives de collaborations :
  - Présence d'infirmières en détention;
  - Médecin prescripteur qui peuvent faire induction TAO;
  - Présence d'intervenants en détention;
  - Activités de groupe en détention;
  - Programme justice en CRD (offert en groupe/individuel);
  - Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ);
  - Possibilité de remise en liberté sous engagement de la cour pour les prévenus et intégrer les RHD.
  - ...

# Accès aux services en dépendance

- Ce qui favorise l'accès et la continuité des services:
  - Présence d'infirmières, d'intervenants, de travailleurs de rue ou d'autres activités en détention;
  - Ententes officielles entre SCC, MSP et RHD;
  - ... (objet de la table ronde qui suit)...



## Service correctionnel du Québec/MSP

Gestion de ces sentences :

- Détention de 2 ans moins un jour
- Mesures de libération anticipée au 1/6 ou au 1/3 de la peine (permission de sortie, libération conditionnelle)
- Ordonnance de probation avec suivi
- Mesure de service communautaire
- Emprisonnement avec sursis

Moins de services en détention **et peu de temps** pour dispenser l'ensemble de leurs services

Les acteurs principaux :

- Les agents de probation (évaluation et suivi des cas «élevés», sauf santé mentale)
- Les agents de surveillance communautaire (suivi des cas élevés santé mentale, moyens et faibles avec plan d'intervention)
- Les agents des services correctionnels (suivi cas faibles sans plan d'intervention)

## Service correctionnel du Canada

Gestion des sentences :

- Détention de plus de 2 ans et libération
- Différentes mises en liberté, avec obligation de résider ou non, parfois dans un centre de traitement
- Surveillance des différentes conditions imposées à la mesure de libération (non consommation entre autres)

Plus de services en détention et **plus de temps** pour dispenser l'ensemble de leurs services

Les acteurs principaux :

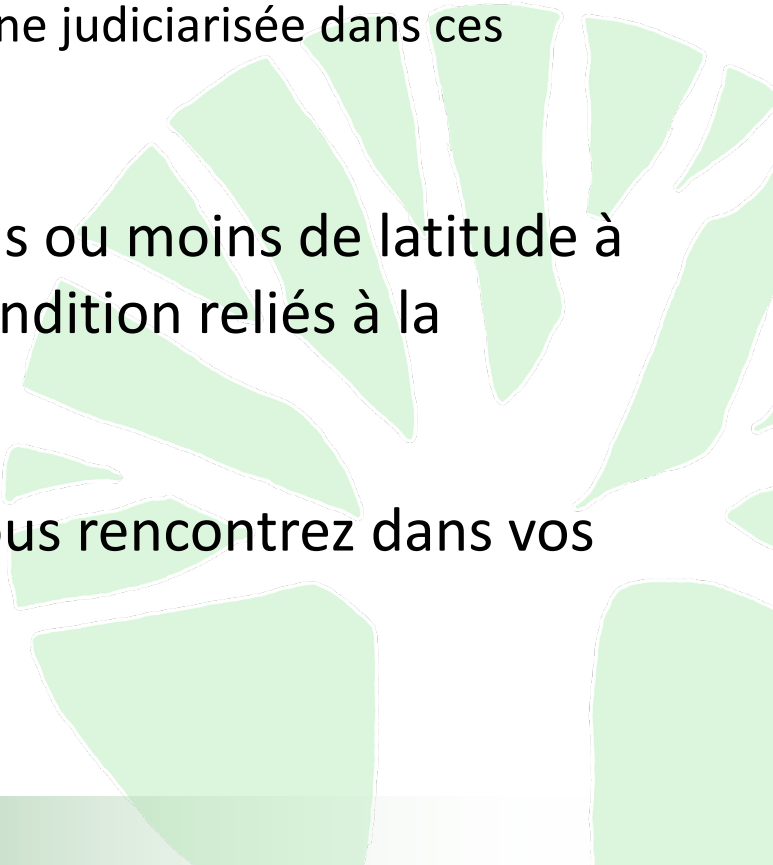
- les agents de libération conditionnelle du SCC et leur superviseur

**La décision de quelles conditions imposées (obligations légales) revient aux juges, aux commissions des libérations conditionnelles fédérales ou provinciales et directeurs des ED.**

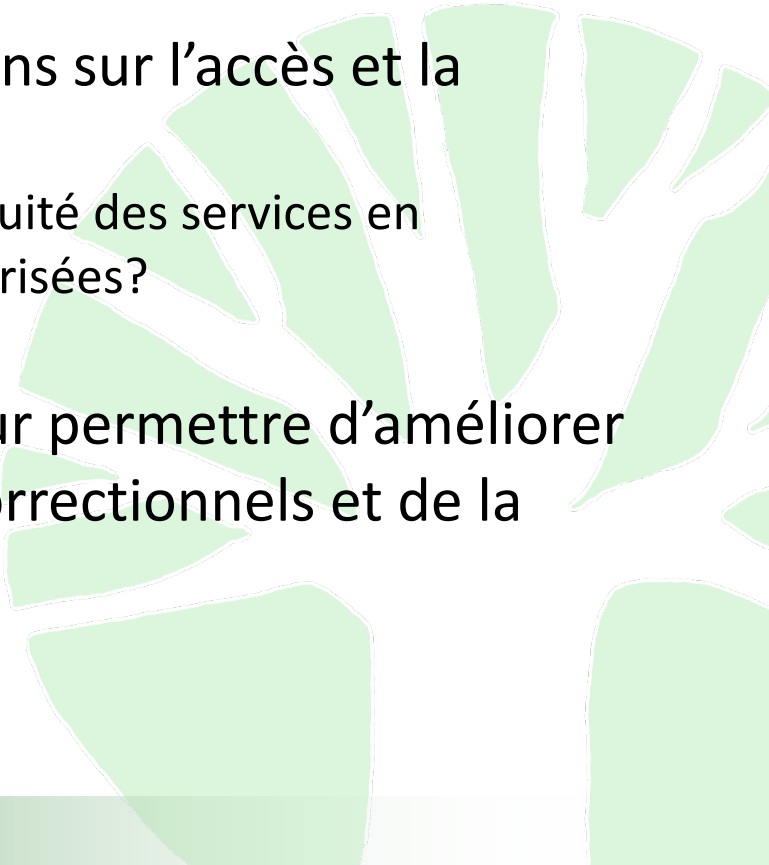
# **TABLE RONDE**



## QUESTIONS

1. Quels moyens et outils sont utilisés pour communiquer/collaborer entre vous?
    - Quels types d'informations sont transmis et dans quelles circonstances?
    - Quelle est la place accordée à la personne judiciarisée dans ces processus?
  2. Dans quelles situations avez-vous plus ou moins de latitude à signaler les manquements/bris de condition reliés à la consommation/rechutes?
  3. Quels sont les enjeux ou défis que vous rencontrez dans vos expériences de collaboration?
- 

## QUESTIONS

4. Quels sont les autres acteurs ou défis qui influencent vos collaborations?
  5. Quel est l'impact de vos collaborations sur l'accès et la continuité des services?
    - Comment améliorer l'accès et la continuité des services en dépendance pour les personnes judiciairisées?
  6. Quelles seraient vos suggestions pour permettre d'améliorer la collaboration entre les secteurs correctionnels et de la dépendance?
- 

# LA PAROLE EST À VOUS

## QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

